

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2016

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Annick Desplace, M. Thimoté Deprele, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

Excusés : M. Patrick Favre (*donne pouvoir à Alain Laforest*), Mme Anne-Marie Fuet.

Secrétaire de séance : Christiane Rampon

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2016

Le secrétaire de séance en charge de ce compte-rendu demande au Maire quelles sont ses motivations pour que dans les questions diverses, les noms des conseillers n'apparaissent pas. Il lui est répondu que lors du premier conseil municipal, cela avait été décidé. Ce conseiller pense que si les noms apparaissaient, il y aura plus de transparence. Il informe le conseil, ne plus vouloir être secrétaire de séance.

Une conseillère demande alors si le secrétaire de séance est bien utile. Il lui est répondu que lorsqu'il y a une réunion de conseil municipal, il doit obligatoirement y avoir un secrétaire de séance.

Un conseiller fait remarquer que lors du sujet sur le produit des amendes de police, il n'a pas été noté : qu'il trouvait que le sujet a été monté trop rapidement en fonction du PLU, de l'achat du terrain et de la réalisation des travaux et qu'il pensait que l'on aurait pu utiliser cette subvention pour le financement de la numérotation des rues dans les hameaux et se servir du produit des amendes de police de l'année prochaine pour le cheminement piétonnier aux Forchets.

Il a été omis d'inscrire : Sybémol, un projet d'établissement est à l'étude.

Commission urbanisme, il a été dit que les autorisations d'urbanisme feraient l'objet d'une information en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2016.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil :

- des remerciements de Marie et Renaud Delaye pour leur mariage du 18 juillet 2015.
- de l'organisation d'une fête le 30 juillet 2016 aura lieu à Quincié en Beaujolais « Les Coteaux Beaujolais en Fête ».
- d'une proposition du Département indiquant que les associations du Canton peuvent bénéficier d'une dotation en lots permettant de récompenser les participants lors de leurs manifestations. L'information sera transmise aux associations.

Urbanisme :

Déclaration d'intention d'aliéner

Françoise Coquillion ne souhaitant pas participer au vote, sort de la salle.

Jany Cancela, présente une DIA pour la parcelle 079 AM 42, « 224, Chemin de la Place ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Lecture d'un courrier sollicitant un changement de destination

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, donne lecture d'un courrier de M. Fernand Ducruix demandant un changement de zonage pour la parcelle AE 294 située lieu-dit « La Croix Blanche ».

Finances : Décisions modificatives – Virements de crédits

Jany Cancela, adjoint aux finances, explique au conseil qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour pouvoir régler des frais d'inscriptions diverses concernant l'achat du fonds de commerce tabac-presse et pour des travaux de peinture d'une des classes de l'école.

Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 2313 <i>Immo en cours-construction</i> <i>Opération 982 accessibilité</i>	-3 744 €	
Compte 2313 <i>Immo en cours-construction</i> <i>Opération 961 bâtiments divers</i>	+3 511 €	
Compte 2051 <i>Concessions, droits similaires</i> <i>Opération 980 tabac-presse</i>	+233 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative telle que présentée.

GRDF : Redevances d'occupation du domaine public (RODP) provisoire

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public au taux maximum de 0,35 € / mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus et sur les bases des éléments de calcul suivants :

Montant de la redevance $PR' = 0,35 \text{ €} \times L$

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

L, représente la longueur, exprimée en mètre, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Syder : Remplacement des luminaires ballons fluorescents

Le sujet sera reporté lors d'un prochain conseil municipal.

La Poste : Convention d'aide avec les services de la Poste pour la dénomination et la numérotation des voies de la commune

Annie Coperet, responsable de la commission communication, rappelle au conseil municipal l'enjeu économique pour la commune d'une numérotation exhaustive des voies, notamment pour le développement de la fibre optique, du tissu économique, du lien social et l'efficacité des services d'urgence. Elle indique que le nom des hameaux sera maintenu et que le choix des noms de voies sera proposé par la commission.

Le travail à venir portant sur le traitement des adresses sur le référentiel « guichet adresse », elle présente la prestation proposée par les services de la Poste pour l'aide à la saisie chiffrée à 3 743,40 € TTC.

Elle présente la convention d'aide proposée par la Poste, définissant la prestation et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier aux services de la Poste la réalisation du traitement des adresses dans le référentiel « guichet adresses », selon une prestation chiffrée à 3 743,40 € TTC ; accepte la convention à intervenir entre la Poste et la commune ; autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune ladite convention ; précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

Micro-crèche : renouvellement de la convention et participation forfaitaire pour les frais de chauffage

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention avec la micro-crèche qui arrivera à échéance au 31 août 2016. En relisant la convention, il s'est aperçu que la micro-crèche aurait dû payer des frais de gaz pour le chauffage. Il propose au conseil municipal de renouveler la convention et de demander une participation forfaitaire pour le chauffage à 50 € par mois sur 12 mois. Ce montant sera réactualisé lors de la réception de la facture en juillet 2017. Il rappelle que le loyer de la micro-crèche est fixé à 250 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler la convention avec la micro-crèche et de mettre en place la participation forfaitaire pour les frais de chauffage à 50 € par mois.

Démarche d'adhésion à la marque « très Beaujolais »

Annie Coperet, responsable de la commission communication et tourisme, fait part au conseil municipal de la création de la marque « très Beaujolais », par et pour les acteurs économiques du territoire, dont l'objectif consiste en la promotion du territoire Beaujolais au travers de la marque, qui devient alors un outil de marketing direct visant à favoriser l'attractivité et le développement économique du territoire. Cette marque concerne l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

L'adhésion est gratuite pour les collectivités.

Annie Coperet, propose au conseil municipal d'adhérer à la marque et indique que l'action concrète de la commune réside dans l'utilisation du marqueur « très beaujolais » sur ses différents supports de communication (site internet, affichage lors de manifestations publiques, bulletins communaux, ...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 9 voix « pour », 2 voix « contre » et 3 abstentions, décide d'adhérer à la marque « très Beaujolais », autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel informe le conseil :

Cimetière

L'entreprise retenue pour la réfection des murs du cimetière du bourg est l'entreprise Geoffray. Les travaux seront effectués avant le 15 octobre 2016.

Il a vu avec les anciens combattants pour planter des petits arbustes autour du carré des « poilus », ce carré sera peut-être par la suite enherbé.

Divers

Les travaux de protection des vitraux de l'église sont terminés.

Les vitres du local des pompiers vont être changées et de la peinture leur sera fournie pour le portail.

Des grilles de protection seront à installer sur deux fenêtres de l'appartement de l'Auberge vigneronne.

Les déclarations préalables pour le « SAS » et la modification de façade pour la cantine sont en cours. Un dépôt sera fait auprès des ABF.

Mardi 12 juillet, un bureau d'étude vient pour établir un bilan énergétique de tous les bâtiments communaux. Suite aux résultats de ce bilan, la commune attend des conseils de sa part.

Les bilans accessibilités pour les personnes à mobilité réduite rédigés en 2012 ont été retrouvés. Les diagnostics seront transmis aux élus en charge des bâtiments et de la voirie.

Commission embellissement - fleurissement

Annie Coperet informe le conseil que 8 plants de fleurs ont été volés vers le monument aux morts.

Le comité de fleurissement du Rhône est passé dans le village le mercredi 6 juillet. Ce jury était constitué de 3 jardiniers de Rillieux la Pape. Pour la commune étaient également présents le Maire ainsi que Carole Gerin, agent communal en charge du fleurissement. Le jury a tenu compte du contexte (grêle). Des compliments ont été faits à l'agent pour les harmonies de couleurs (dominante rouge) et sur le travail de recherche. La visite s'est poursuivie au cimetière qu'ils ont trouvé propre.

Commission tourisme

Annie Coperet informe le conseil que la commission se réunira prochainement.

Suite à un article du Progrès, elle a appris que le conseil d'administration de la Grange Charton cherchait un repreneur. Elle aurait souhaité que la commune ait des informations de la part du Président.

Il est précisé que la commission urbanisme a anticipé, dans les travaux d'établissement du PLU, en mettant la Grange Charton dans une zone où il pourrait y avoir des changements de destinations.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe le conseil qu'il a rencontré le président de Beaujolais Basket pour que les panneaux de basket soient réparés avant la rentrée scolaire. 2 devis avaient été demandés, un de 1 184 € TTC pour la réparation et un de 1 604,10 € TTC pour la maintenance et la réparation. La commande pour la maintenance et la réparation sera passée prochainement.

Les jeux de la Chapelière sont à vérifier ainsi que les cages de football au stade. Une entreprise de contrôle devra être consultée.

Il est signalé qu'un cheval court sur le terrain de football à la Chapelière.

Espace loisirs

Des jeunes sont encore rentrés dans la salle sans autorisation. Ils ont expliqué à l'employée communale leur façon d'y rentrer. La porte donnant sur le terrain de basket extérieur ainsi que la porte de la chaufferie devront être réparées.

Il est aussi signalé que des jeunes montent sur le toit. Cela est très dangereux.

Beaujolais Basket avait également demandé qu'il soit installé 2 panneaux réglables pour le baby basket. Le montant du devis est de 2 133,12 € TTC. Ce sujet sera à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Divers

A la suite de la kermesse de l'école, le rail du rideau de scène été endommagé. Un contact sera pris avec la directrice de l'école pour voir si la réparation pourrait être prise en charge par la responsabilité civile de l'école.

Le bal du lavoir aura lieu le samedi 30 juillet 2016. Il n'aura plus lieu dans le pré de M. Demont. Une demande d'arrêté a été faite auprès du secrétariat de mairie pour que la voie d'accès au bal soit mise en sens unique.

Commission festivités

Annick Desplace informe le conseil que lors du défilé du 14 juillet, si le temps le permet, le vin d'honneur aura lieu à l'extérieur, sur la place de l'église. Michel Rampon, gérant du caveau propose de prêter ses tables rondes.

La commission a travaillé sur un logo à sérigraphier sur les bouteilles qui servent pour les différentes cérémonies organisées par la municipalité. Le logo n'est pas encore finalisé.

Commission cyberspace

Annick Desplace informe le conseil que la commission se réunit tous les mardis pour couvrir des livres, l'inventaire doit commencer prochainement. A la rentrée, Isabelle Bonnet formera 2 personnes à l'utilisation du logiciel du cyberspace.

Les ateliers débutants du lundi se sont terminés le 30 juin. Sur les 3 mois, un excédent de 110 € a été constaté. Cela est dû au fait que des personnes ne sont pas inscrites au Club Lou Gras'motte.

Pour l'atelier perfectionnement du vendredi, la commune perd de l'argent par manque de participation régulière. Ce point sera à revoir avec le club des aînés.

Le 2^{ème} atelier « débutants » du lundi ou du mardi matin commencera en septembre. A ce jour, il y a 12 personnes d'inscrites.

Commission culture

Annick Desplace informe le conseil qu'une commission culture a eu lieu à la CCSB. A ce jour, la mise en réseau sera faite pour la commune de Beaujeu. Une personne de la médiathèque « le Singuliers » a été détachée pour aider et former les bénévoles. Rien n'est encore acté pour le cyberspace.

Commission école

Catherine Cinquin informe le conseil qu'il y a eu :

Le 14 juin un conseil d'école, le 15 juin une commission école et le 21 juin un comité de pilotage pour les NAP.

Pour la rentrée prochaine, l'effectif de l'école est de 123 élèves qui travailleront avec la même équipe enseignante.

Il n'y aura plus de transport scolaire pour les élèves scolarisés à l'école maternelle et primaire.

2 stages de remise à niveau pour les CM1 et CM2 sont prévus par Mesdames Barraud, Pouly et Chavy, du 6 au 12 juillet et du 22 au 26 août. 7 élèves sont inscrits pour chaque session.

Des demandes de travaux ont été faites lors du conseil d'école.

NAP

Concernant la rentrée prochaine, l'activité théâtre n'aura plus lieu et sera remplacée par de la rigologie.

Dans le cadre du PEDT, une enquête a été faite auprès des parents et des enfants.

Les bénévoles interviennent le jeudi soir pendant ½ heure. Le conseil tient à les remercier.

Agnès Crozet et Perrine Perrault, toutes 2 coordinatrices des Nap ont organisé pour cette fin d'année, un tournoi de football « l'Euro des Nap ». Les équipes gagnantes ont été : pour le tournoi CP-CE1 la France et pour le tournoi CE2-CM1-CM2, l'Islande. Tous les enfants ont été récompensés.

Commission gestion des déchets, environnement, espaces naturels sensibles et Spanc

Catherine Cinquin informe le Conseil de l'étude de la mise en place par la CCSB d'une plateforme locale de la rénovation énergétique des logements du parc privé afin de proposer un accompagnement partiel ou complet aux particuliers (conseil, travaux, financement, suivi). Cette plateforme qui devrait être opérationnelle courant 2018, permettra de donner le moyen à tous les habitants de la CCSB de pouvoir améliorer leur habitat énergétiquement dans les meilleures conditions techniques et financières.

Commission voirie

Monsieur le Maire informe le conseil que Patrick Favre a reçu des demandes pour qu'un banc soit installé devant l'espace loisirs.

Commission urbanisme

Françoise Coquillon, informe le conseil qu'une réunion publique aura lieu le jeudi 1^{er} septembre à 18h30 à la salle des fêtes, pour la présentation du projet du PLU comme annoncé dans le dernier « Pêle-Mêle ».

Une réunion a eu lieu avec les Personnes Publiques Associées le matin même et avec le bureau d'étude l'après-midi. Elle remercie les membres de la commission pour leur présence assidue.

Elle précise que le 7 décembre 2011, une délibération avait été prise pour la prescription du PLU. Différents ateliers avaient été créés : viticulture agriculture, développement urbain-équipement-habitat, développement économique. Elle tient à remercier Mireille Chambon-Martin car le travail qu'elle avait effectué avec sa commission a permis à la commission urbanisme actuelle de ne pas refaire ce travail.

Puis, il y a eu :

- une réunion publique le 6 septembre 2012.

- Une délibération prise le 22 novembre 2012 précisant les motivations et les objectifs. En parallèle, un registre a été mis à la disposition du public où toutes les personnes qui le souhaitent peuvent y mettre des annotations.

- Le 12 septembre 2013, une délibération prise pour le débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable suivie d'une réunion publique le 15 janvier 2014 à la salle des fêtes pour la présentation de ce PADD.

A ce jour, le conseil municipal est à la veille de l'arrêt du PLU. Le Bureau d'étude ne reviendra pas avant le 1^{er} septembre.

La commission urbanisme va prendre un peu de repos.

Elle renouvelle ses remerciements à tous les membres du conseil ainsi qu'aux membres extérieurs.

Commission commerce

Jany Cancela informe le conseil qu'il a reçu d'Edith Tavernier, « villages d'accueil », une demande pour créer un Ludogîte. Pour cela il faudrait un terrain d'une surface de 3 000 m².

Et une autre demande pour une biscuiterie bio, d'un local entre 100 et 200 m².

Questions diverses

Un conseiller demande à Monsieur le Maire si le permis de construire déposé aux « Braves » a été annulé. Il lui répond que l'arrêté a été retiré.

Concernant les boîtes aux lettres qui dépassent sur les trottoirs, un article succinct a été mis sur le Pêle-Mêle, il est demandé si les personnes concernées ont reçu un courrier. Il est répondu que cela sera fait.

Un conseiller informe le conseil que l'impression du Pêle-mêle a représenté 14 000 copies et 7 000 feuilles ce qui représente un tirage trop important pour le photocopieur. La commission communication en est consciente, elle envisage qu'il ne soit mis qu'un résumé des comptes-rendus des conseils municipaux pour limiter le tirage.

La commission verra s'il n'y a pas une autre solution pour la diffusion. Un courrier sera peut-être adressé à la population pour savoir qu'elles sont les personnes qui souhaitent continuer à le recevoir sous format papier. Pour les autres, le Pêle-Mêle ainsi que les comptes-rendus sont disponibles sur le site de la commune.

Le gérant du caveau transmet une demande pour savoir s'il a la possibilité de se servir du 2^{ème} climatiseur comme l'année dernière. Il est répondu qu'il n'y a pas de problème.

La séance est levée à 21h52